

# Quinze montées cyclosporatives balisées

Des nouveaux itinéraires seront balisés jusqu'à la fin de l'année. Afin de mettre en valeur la diversité des parcours et des sensibiliser les automobilistes à la présence des cyclistes.



Une nouvelle signalisation pour aider les cyclistes.

Bild: David Carlier

Sur l'initiative du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation du canton du Valais, 15 nouvelles montées cyclosporatives seront proposées au public avec une signalétique propre d'ici la fin de l'année 2020. Dans le but de positionner clairement le Valais comme une destination phare de vélo cyclosporatif et développer un tourisme quatre saisons, la stratégie «Vélo - VTT Valais/Wallis» a été initiée en 2017. Cette démarche a donné naissance à un réseau d'itinéraires cyclosporatifs proposés par Valais/Wallis Promotion: le Valais Vélo Tour.

Ces 15 itinéraires ont été choisis, en collaboration avec les communes concernées, en fonction de certains critères comme par exemple la densité du trafic ou la sécurité des usagers. Les 15 parcours retenus sont: Massongex – Les Giettes ; Martigny-Croix – Petite Forclaz; Martigny-Croix – Col des Planches ; Bovernier (Les Valettes) – Col de Champex ; Vollèges – Col du Lein ; Saxon – Col du Lein ; Leytron – Ovronnaz ; Le Châble – barrage de Mauvoisin ; Aproz – Isérables – Col de la Croix-de-Cœur ; Aproz – barrage de Cleuson (Siviez) ; Pont-de-la Morge (Vuisse) – Col du Sanetsch ; Bramois – St-Martin – barrage de la Grande Dixence ; Chippis – Vercorin – barrage de Moiry ; Salquenen – Loèche-les-Bains ; Tourtemagne – Moosalp. Actuellement, les montées du col du Lein (depuis Saxon et Vollèges), col des Planches, Champex et la Petite Forclaz sont déjà munies d’une signalétique. L’objectif des montées balisées consiste à mettre en valeur la diversité des parcours valaisans, à offrir des informations en temps réel de l’itinéraire ainsi que de sensibiliser les automobilistes quant à la présence de cyclistes sur certains tronçons de route.

Le Service de la mobilité se charge de la mise en œuvre, avec le soutien actif du Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement et du Service du développement territorial. Le coût de planification des itinéraires, de l’élaboration des dossiers d’homologation, de la production et de la pose du balisage se monte à 400'000 francs pris en charge par le canton. L’entretien des tracés et du balisage est assuré par une charte que les communes concernées ont signée avec le canton. A l’avenir, les communes désirant baliser un itinéraire cycloportif pourront bénéficier d’un guide de signalétique édité par Valais/Wallis Promotion et le Canton du Valais. (htr/aca)

Publiziert am Dienstag, 25. August 2020